ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ÉFAI – 990768 – AMR 23/70/99**
AU 268/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE **Les habitants de la municipalité de Majagual, dans le département de Sucre**

–

Londres, le 7 octobre 1999

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de quelque 200 familles habitant la communauté de Tomala, dans la municipalité de Majagual, ainsi que par celle des habitants des municipalités voisines dans le département de Sucre, situé dans le nord de la Colombie. Au cours des derniers jours, des groupes paramilitaires opérant dans la région avec le soutien de l'armée auraient abattu au moins cinq paysans à Tomala, menacé de tuer d'autres civils et incendié six habitations.
Selon les informations reçues, environ 300 membres de groupes paramilitaires patrouillent dans la région qui recouvre Majagual et les communautés voisines d'Ovejas, de Chalán, de San Onofre, de Morroa et de Magangué, toutes situées dans le département de Sucre.
Des informations non confirmées indiquent que les groupes paramilitaires sont composés de soldats qui tantôt patrouillent et s'identifient en tant que membres de l'armée colombienne, tantôt changent d'uniforme et se présentent comme des paramilitaires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre de la guerre civile qui ravage depuis des années la Colombie, les membres des communautés paysannes ont fréquemment été victimes d'atteintes à leurs droits fondamentaux. Au cours des cinq dernières années, plusieurs milliers de civils ont été tués par des organisations paramilitaires dans l'ensemble du pays.
Les membres de l'armée et des forces de sécurité colombiennes, ainsi que leurs alliés paramilitaires, continuent de se rendre responsables de graves atteintes aux droits humains en bénéficiant d'une impunité quasi totale. La neutralité de la population civile n'est pas reconnue par les parties belligérantes, qu'il s'agisse des forces armées et de leurs alliés paramilitaires ou des groupes d'opposition armés de gauche.
Le gouvernement colombien a suspendu en 1989 les dispositions constitutionnelles autorisant la création de telles organisations, et donné pour instruction aux forces armées de combattre et de démanteler ces groupes ; toutefois, les formations paramilitaires continuent d'opérer avec le soutien des forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / lettre par avion / aérogramme / fax / télex (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité des habitants de la municipalité de Majagual et des municipalités voisines du département de Sucre, où des groupes paramilitaires opérant avec le soutien de l'armée menacent de tuer des civils ;
– exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour garantir la sécurité de la population civile dans la région ;
– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte dans les plus brefs délais sur les informations selon lesquelles au moins cinq paysans ont récemment été tués dans la communauté de Tomala, située dans la municipalité de Majagual, et que les résultats de cette investigation soient rendus publics ;
– insistez pour qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans la municipalité de Majagual et les municipalités voisines, que les résultats en soient rendus publics et que ceux qui soutiennent ces groupes ou en font partie soient déférés à la justice ;
– appelez les autorités à prendre sans délai des mesures afin de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements affichés par le gouvernement.

APPELS À :

NB : Il est recommandé d'envoyer vos fax pendant les heures de bureau, sachant qu'il faut soustraire cinq heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure colombienne.

Président de la République :
Señor Presidente Andrés Pastrana
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie
Télex: 44281 PALP CO
Fax : 57 1 286 7434 / 284 2186 / 337 1351
Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente,* / Monsieur le Président de la République,

Fiscal General de la Nación **[qui chapeaute le système judiciaire] :**
Dr. Alfonso Gómez Méndez
Fiscal General de la Nación
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B 5201
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Fiscal General, Fiscalía General, Bogotá, Colombie
Fax : 571 570 2022 (après le message préenregistré, vous serez mis en relation avec la ligne de fax)
Formule d'appel : *Estimado Dr.* / Monsieur,

Commandant des Forces armées :
General Jorge Enrique Mora Rangel
Comandante del Ejército Nacional
Avenida Eldorado - Carrera 52
Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Comandante del Ejército, Bogotá, Colombie
Télex : 43401 COEJC
Fax : (57) 1 315 1570
Formule d'appel : *Sr. Comandante*/ Mon Général (si c'est un homme qui écrit) ; Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES À :

Médiateur :
Dr. José Fernando Castro Caycedo
Defensor del Pueblo, Defensoría del Pueblo
Calle 55 N°10-32, Santafé de Bogotá, Colombie
Télégrammes : Defensor del Pueblo Castro, Defensoría del Pueblo, Bogotá, Colombie
Fax : 57 1 346 1225 / 285 6908
Formule d'appel : *Estimado Dr.* / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 18 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International – EFAI –